

**RAPPORT DE JURY**

**CONCOURS**

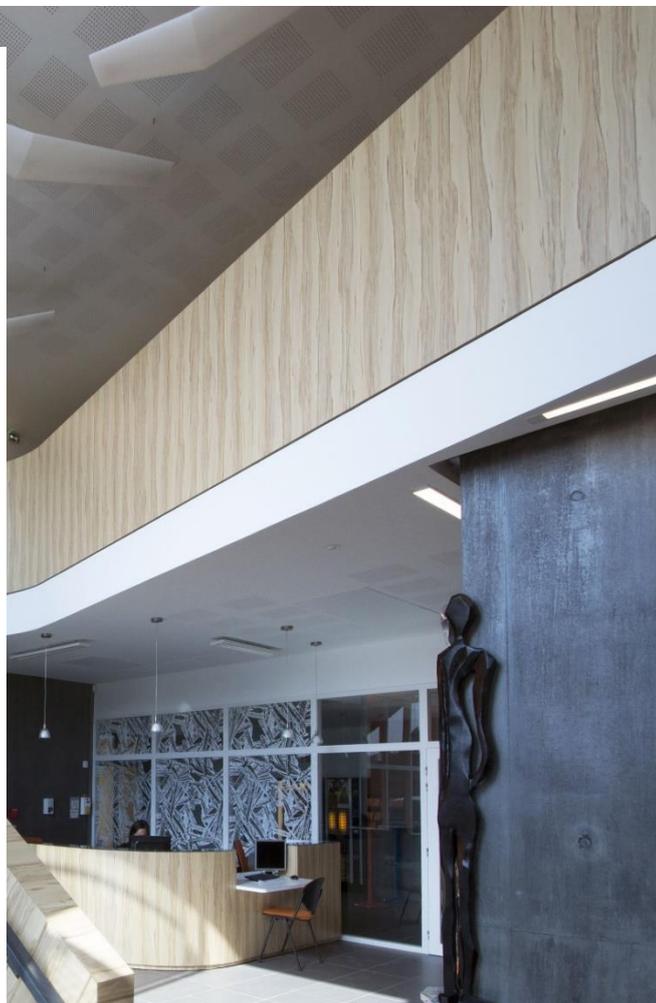
**CONCOURS d'AGENT TERRITORIAL  
SPECIALISE PRINCIPAL de  
2<sup>ème</sup> CLASSE  
DES ECOLES MATERNELLES**

**SESSION 2023**



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CALVADOS**

**Tel : 02.31.15.50.20**



## • LE CONCOURS d'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Ce concours est programmé tous les 2 ans dans le cadre du calendrier national.

La session 2023, a été ouverte pour le Calvados uniquement, par l'arrêté 2023/009 signé du Président du Centre de Gestion du Calvados en date du 11 janvier 2023.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé comme suit :

- Concours Interne : 6 postes
- Concours Externe : 12 postes
- Concours 3<sup>ème</sup> concours : 2 postes

La période de retrait des dossiers était fixée du **14 mars au 19 avril 2023 inclus** et une clôture au **27 avril 2023**.

Les épreuves d'admissibilité du concours externe et 3<sup>ème</sup> concours se sont déroulées le 11 octobre 2023 au Centre de Congrès de Caen.

Les épreuves d'admission du concours interne ont eu lieu les 14 et 15 novembre et les 5 et 6 décembre 2023 pour les concours externe et 3<sup>ème</sup> concours au Centre de Gestion du Calvados à Hérouville St Clair.

## • Le jury

Le jury est composé de **6 membres répartis dans trois collèges égaux** (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un représentant de la CAP C correspondant au grade :

<b>Benoît LE RETIF</b>	Conseiller municipal de Verson – Président du jury
<b>Lyliane RENAULT</b>	Maire-Adjointe de Colleville Montgomery – Suppléante du président du jury
<b>Dominique BATAILLE</b>	Personnalité qualifiée – Puéricultrice cadre de santé - retraitée
<b>Laurent LIEGEOIS</b>	Personnalité qualifiée – Coordinateur du personnel des écoles – Bayeux Intercom
<b>Benoît GAUGAIN</b>	Fonctionnaire catégorie A – Responsable du service administration et finances de la direction de l'Education - Hérouville Saint Clair
<b>Stéphanie LECOQ</b>	Fonctionnaire catégorie C - représentant de la CAP C

Les personnes suivantes ont été désignées pour exercer aux côtés du jury les fonctions de correcteurs :

Mme Carinne CERON  
Mme Lyliane RENAULT

Mme Mathilde TURINA  
M. Benjamin TURINA

Le jury s'est réuni le 7 novembre 2023 pour se prononcer sur l'admissibilité en externe et en 3<sup>ème</sup> concours des candidats et le 6 décembre 2023 pour l'admission des candidats en externe, en interne et en 3<sup>ème</sup> concours.

Une candidate externe s'est présentée à l'épreuve d'admissibilité alors que son dossier était incomplet. Sa convocation, mentionnant la réserve de remplir les conditions d'accès à concourir, avait été envoyée via l'espace sécurisé en date du **25 septembre 2023**.

La candidate n'a pas été en mesure de justifier de son diplôme. **Le Jury décide de ne pas tenir compte de sa copie**. En conséquence le service concours lui a envoyé un courrier lui stipulant le refus de sa copie par le jury en raison de la non présentation du diplôme adéquate pour compléter son dossier d'inscription.

## ➤ Les conditions d'admission à concourir

Les modalités d'organisation du concours sont fixées par le décret 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise territoriaux.

En **EXTERNE**, il est ouvert sur titres avec épreuves, pour **60% au moins des postes à pourvoir**, aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le [décret du 13 février 2007](#) ;

En **INTERNE**, il est ouvert avec épreuve, pour **30% au plus des postes à pourvoir**, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à [l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986](#) portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent **justifier au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel**, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique ; Les candidats devront être en activité à la clôture des inscriptions.

En **3ème CONCOURS**, il est ouvert avec épreuves, pour **10% au plus sans être inférieur à 5% des postes à pourvoir**, aux candidats justifiant, de l'exercice pendant une période **de quatre ans au moins** soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le secteur privé auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.

## ➤ Elaboration des sujets

Le sujet a été conçu dans le cadre de l'entente du CDG 14 entre les CDG Normands. Le sujet a été produit par le CDG 27 pour les sujets en externe et co-produit entre le CDG14 et le CDG27 pour le 3<sup>ème</sup> concours.

## ➤ L'admissibilité :

Les épreuves écrites d'admissibilité sont encadrées par le décret 2010-1068 du 8 septembre 2010 qui prévoit :

### ➤ **Pour le concours externe :**

Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions (durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 1).

### ➤ **Pour le 3<sup>ème</sup> concours :**

Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions (durée : deux heures ; coefficient 1).

## Quelques données chiffrées :

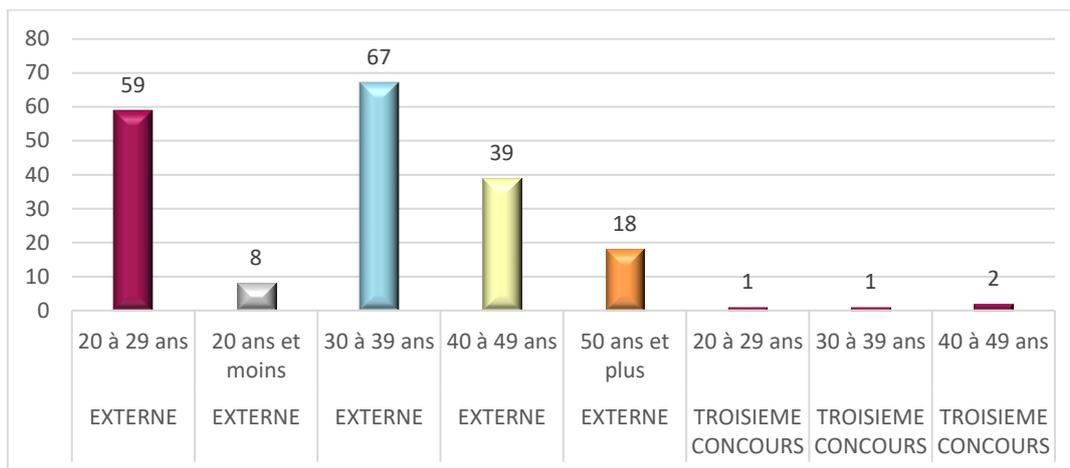
- Le profil des candidats admis à concourir au concours :

### ➤ Répartition hommes/femmes inscrits :

La majorité des candidats est féminine. Seulement 4 hommes ont été admis à concourir.

	Femmes	Hommes
Externe	188	3
Interne	76	1
3CC	4	—

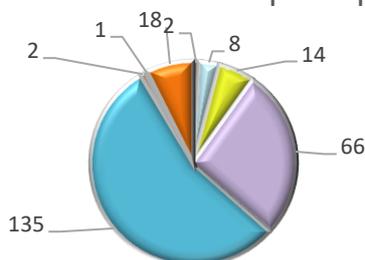
➤ Répartition par tranches d'âges :



• Niveau de diplômes des candidats au concours externe :

Type	Niveau de diplôme	Nombre
EXTERNE	Niveau 1 (Maîtrise) MASTER MEEF -	2
EXTERNE	Niveau 2 (Licence) : Sciences de l'éducation, Sociologie, Accompagnant éducatif petite enfance, Tourisme, Formateur pro. sciences de l'éducation,...	8
EXTERNE	Niveau 3 (BTS, DEUG ...) BTS ESF, Tourisme, Economie sociale familiale, psychologie,...	14
EXTERNE	Niveau 4 (BAC)	66
EXTERNE	Niveau 5 (BEP, CAP...)	135
EXTERNE	Niveau 5 bis (BEPC)	2
EXTERNE	Niveau 6 (aucun diplôme)	1
EXTERNE	Parents de 3 enfants	18

Nombre de candidats par diplôme

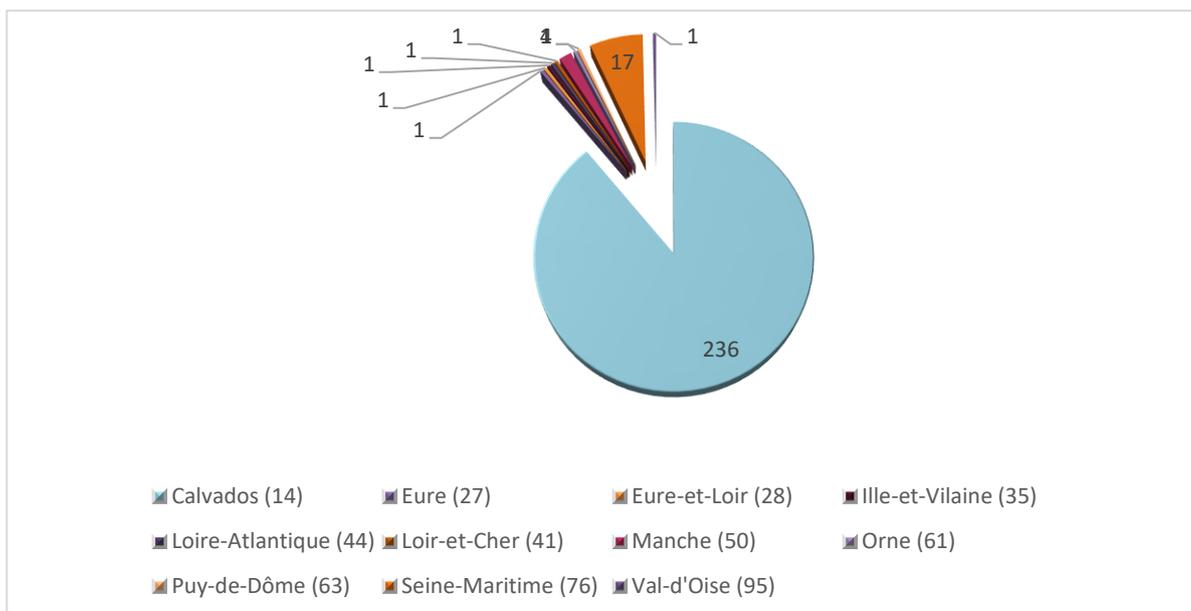


Niveau 1 (Maîtrise)
  Niveau 2 (Licence)
  Niveau 3 (BTS, DEUG ...)
  Niveau 4 (BAC)

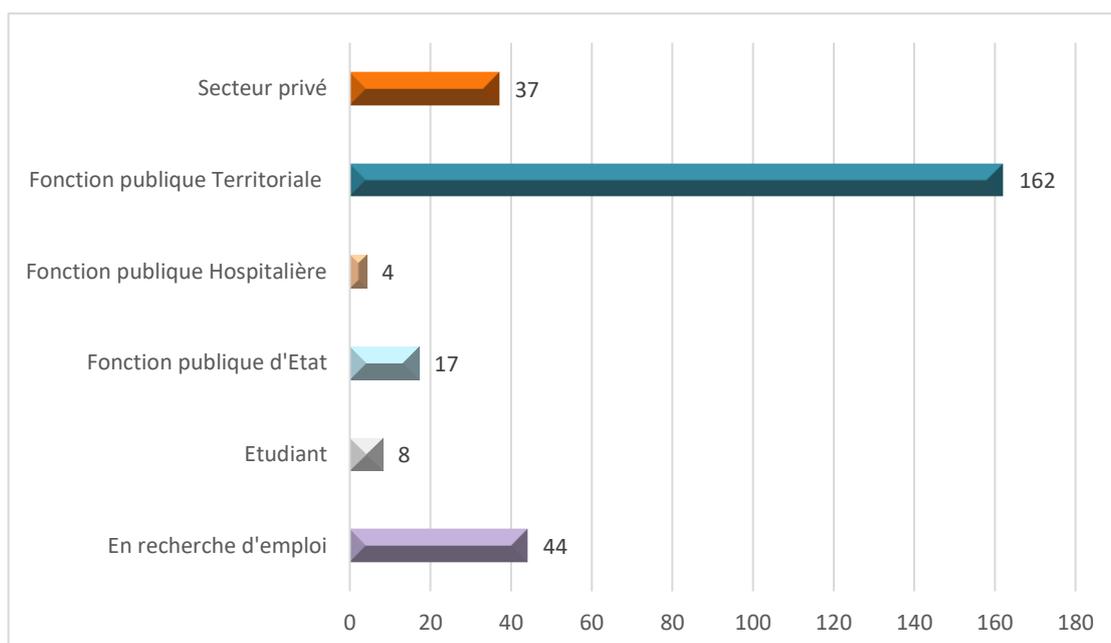
Niveau 5 (BEP, CAP...)
  Niveau 5 bis (BEPC)
  Niveau 6 (aucun diplôme)
  Parents de 3 enfants

➤ Origine géographique des candidats :

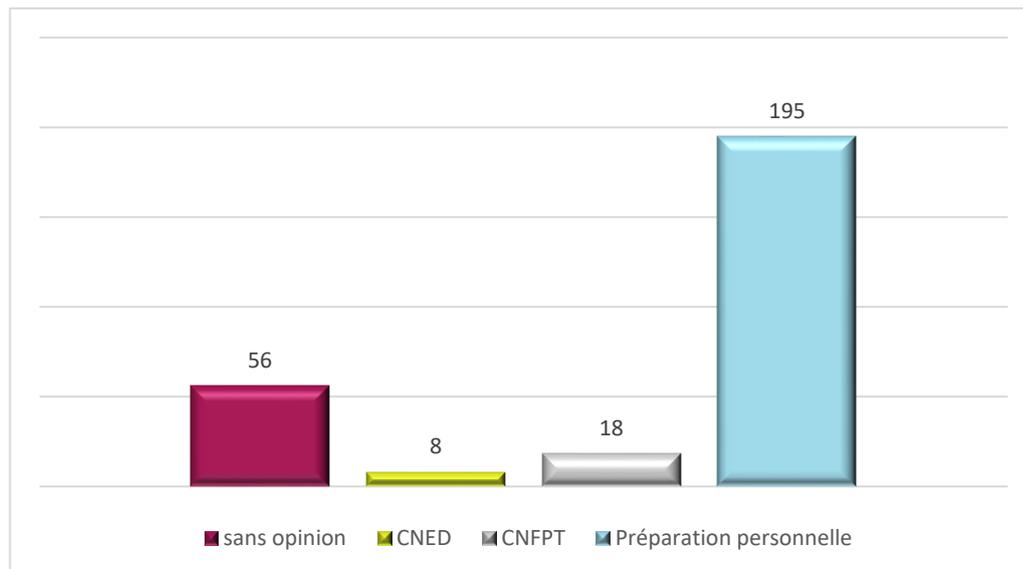
Calvados (14) - <b>236</b>	Orne (61) - <b>1</b>
Eure (27) - <b>1</b>	Puy-de-Dôme (63) - <b>1</b>
Eure-et-Loir (28) - <b>1</b>	Seine-Maritime (76) - <b>17</b>
Ille-et-Vilaine (35) - <b>1</b>	Val-d'Oise (95) - <b>1</b>
Loire-Atlantique (44) - <b>1</b>	Loir-et-Cher (41) - <b>1</b>
Manche (50) - <b>4</b>	



➤ Origine géographique des employeurs :



➤ Formation suivie par les candidats admis à concourir :



➤ Les principales données statistiques :

	Postes	Admis à concourir	Présents	Présents en %	SEUILS RETENUS ADMISSIBILITE (PTS)	ADMISSIBLES
<b>Concours externe</b>	12	191	162	84.82	12	57
<b>3<sup>ème</sup> CC</b>	2	4	3	75	10.25	3
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>195</b>	<b>165</b>	/	/	<b>60</b>

**Conclusion du jury lors de la réunion d'admissibilité :**

Dans l'ensemble le niveau des candidats est plus élevé que les sessions précédentes et le sujet a été plutôt bien compris. Cependant reste une méconnaissance notable de leur positionnement sur leur fonction. A noter également, un manque de formation sur l'utilisation et les risques des produits d'hygiène utilisés dans le cadre de leur mission.

## L'admission :

### **Le concours externe :**

L'épreuve est un entretien de 15 minutes permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions.

### **Le concours Interne et 3<sup>ème</sup> concours :**

L'épreuve est un entretien de 20 minutes débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

## Quelques données chiffrées :

### Le profil des lauréats :

#### ➤ Répartition hommes/femmes :

	Femmes	Hommes
Externe	12	/
Interne	6	/
3CC	2	/

#### ➤ L'âge :

7 lauréates ont plus de 40 ans

13 lauréates ont moins de 40 ans.

**La plus jeune des lauréates à 33 ans. La plus âgée des lauréates à 50 ans.**

#### ➤ Le niveau de diplômes :

NIVEAUX DE DIPLOME	INTERNE		EXTERNE		3CC	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Niveau 6 (licence, maîtrise, master)	1	16.67 %	2	16.67 %	-	-
Niveau 5 (BTS, DEUG)	1	16.67 %	3	25 %	-	-
Niveau 4 (bac)	2	33.33 %	1	8.33 %	1	50%
Niveau 5 (BEP,CAP)	2	33.33 %	5	41.67 %	1	50%
Père ou mère de 3 enfants	-	-	1	8.33 %	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>100 %</b>	<b>12</b>	<b>100 %</b>	<b>2</b>	<b>100 %</b>

➤ La préparation :

- En externe :

- ✓ 39 candidats admissibles ont fait une préparation personnelle, 11 ont été admis au concours.
- ✓ 3 candidats admissibles ont fait une préparation au CNED, 1 candidat a été admis au concours.
- ✓ 1 candidat admissible a fait une préparation au CNFPT, il n'a pas été admis.

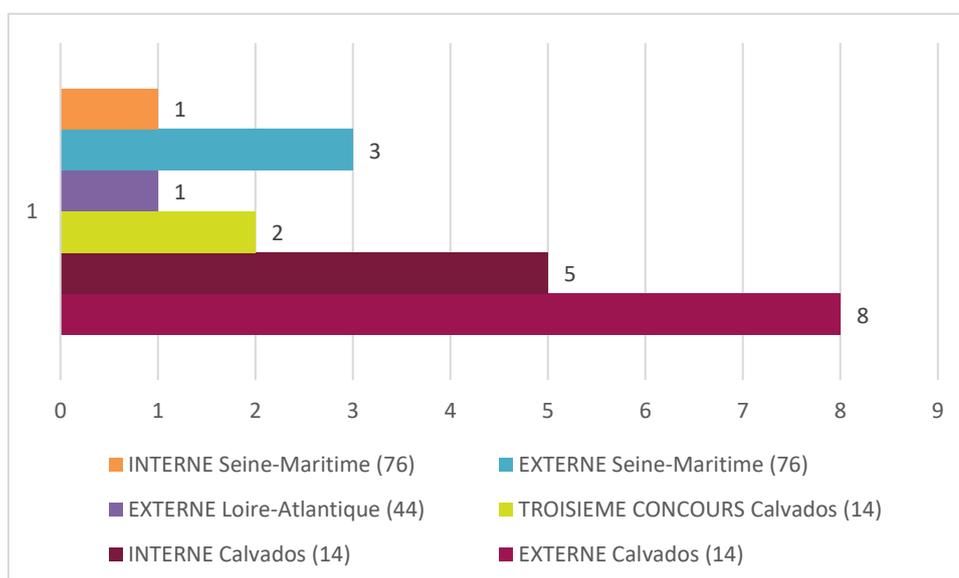
- En interne :

- ✓ 16 candidates ont été préparé par le CNFPT, 4 candidates ont été admises au concours.
- ✓ 6 candidates ont fait une préparation personnelle, 2 candidates ont été admises.

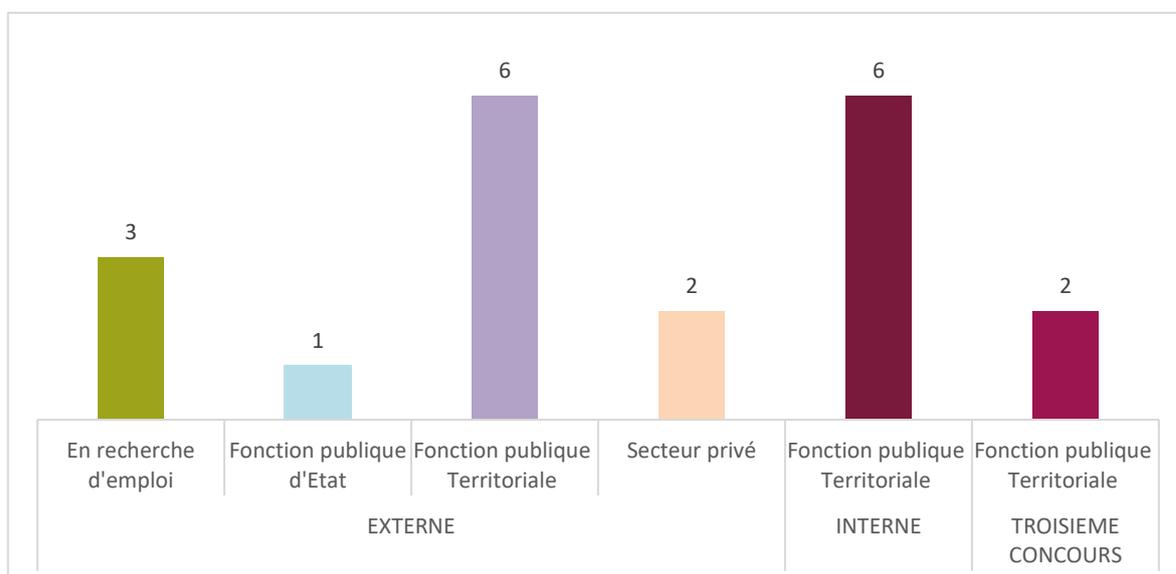
- En 3éme Concours :

- ✓ 3 candidates admissibles ont fait une préparation personnelle, 2 candidates ont été admises

➤ Origine géographique des candidats :



➤ Type d'employeur :



➤ Les principales données statistiques des épreuves du concours :

CONCOURS	POSTES	PRESENTS A L'ADMISSION	Note + élevée	Note + basse	Note Moyenne Des épreuves	SEUILS RETENUS	ADMIS
Externe	2	57	17.33	7.67	11.88	14/20	12
3ème Concours	12	3	14.67	10.42	11.95	10.75/20	2
Interne	6	69	18	5	10.38	16/20	6
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>136</b>					<b>20</b>

Selon l'article 3 du décret n°92-850 du 28 août 1992, lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, **dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne.**

**Conclusion du jury lors de la réunion d'admission :**

Dans l'ensemble, les candidats ont une bonne posture, la préparation personnelle a été travaillée. Les candidats externes ont su démontrer leur motivation. Cependant, pour certains candidats, il faudra travailler la gestion du stress.

les membres du jury ont remarqué pour la plupart des candidats au 3<sup>ème</sup> concours et les internes, que la présentation de 5 min était peu respectée et était présentée de façon scolaire (trop récitée).

Le Jury constate également un niveau hétérogène des candidats ainsi qu'un manque de vision plus approfondie de leur mission. Certains candidats en interne restent trop souvent sur leur acquis et manquent de projection. Néanmoins, les notions d'hygiène et de sécurité sont en général acquises. Bonnes connaissances des EPI dans l'ensemble.

Les membres du Jury regrettent toutefois que le professionnel domine les connaissances de l'environnement territorial, bien souvent méconnues et sommaires.

Aussi, certains profils se sont démarqués en démontrant une belle capacité à s'exprimer à l'oral face au jury et en présentant un parcours et des objectifs cohérents.

**Conseils du jury :**

- Connaître l'environnement territorial est primordial, savoir se situer dans cet environnement ;
- Travailler la présentation pour les candidats en interne et en 3<sup>ème</sup> concours ;
- Réviser le fonctionnement des collectivités ;
- Apprendre à gérer son stress, son temps ;
- Prendre de la hauteur sur le métier (environnement professionnel et actualité)
- Préparer son concours aussi bien l'écrit que l'entretien avec le jury, **ne rien négliger** ;
- Revoir les EPC et les EPI

Le Président du Jury  
**M. Benoît LE RETIF**

